

Séance du lundi 27 mars 2017

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Monsieur Etienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Monsieur José TIGNÈRES.

Représentés : Madame Agnès BRUNELLO.

Excusés : Monsieur Nicolas ANDREU, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Absents : .

Secrétaire(s) de la séance: Guy MAYA.

Ordre du jour:

Délibérations :

- 1° Autorisation de Vendre les terrains du Lotissement RIVALES.
- 2° Autorisation de signature de convention avec la Communauté d'Agglomération.
- 3° Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Convention de Gestion Communauté d'Agglomération - Cne de Grazac (DE_2017_005)

CONVENTION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1, L. 5216-7, L. 5216-7-1, L.5215-27 ;

- Considérant que l'article L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L. 5216-7-1 du même code, dispose que « *La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* » ;

- Vu les statuts de la communauté d'agglomération, notamment le paragraphe 6.3.4 relatif à la compétence facultative « scolaire » et « périscolaire » : « gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et pré-élémentaires du territoire et de services aux écoles » et « gestion, fonctionnement et investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et pré-élémentaires du territoire » ;

Monsieur le maire propose :

- **d'approuver** la convention permettant à la communauté de confier la gestion des équipements et services afférents à la compétence communautaire « scolaire » et « périscolaire » à la commune pour le périmètre des services confiés en gestion. Monsieur le maire donne lecture de la convention ci-annexée

- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer cette convention de gestion avec le président de la communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité:**

- **d'approuver** la convention telle qu'annexée à la présente délibération permettant à la communauté

de confier la gestion des équipements et services afférents à la compétence communautaire « scolaire » et « périscolaire » à la commune membre pour le périmètre des services confiés en gestion à la commune et indiqué dans la convention ci-annexée

- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer cette convention de gestion avec la communauté d'agglomération, ainsi que tout acte se rapportant à la dite convention (notamment annexes, avenants éventuels)

- **de charger** Monsieur le Maire d'exécuter la convention de gestion.

Prix de vente TTC des lots du Lotissement RIVALES (DE_2017_006)

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DE_2016_075 concernant l'autorisation de signature des actes de vente des parcelles du lotissement RIVALES.

Monsieur le Maire fait état de l'avancé des travaux avec la mise en place, sur le lotissement de tous les réseaux : d'adduction d'eau potable ; branchements électriques, téléphoniques et internet ; déploiement sur les lots de l'assainissement collectif. Le bornage des lots ainsi que la voirie provisoire ayant été réalisés, la commune est en mesure de signer les actes de ventes.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour différer les travaux de finition, tels que le bordurage et le goudronnage des voiries et parkings, l'éclairage public et l'aménagement paysager, afin que ceux-ci ne soient pas détériorés par les travaux de constructions individuelles. Ces travaux ont été différés jusqu'au 1er janvier 2019 maximum.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer les actes de ventes définitifs et propose les prix de vente TTC des lots mentionnés dans le tableau ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les prix de vente TTC des lots du Lotissement RIVALES, comme indiqués dans le tableau ci-joint,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de ventes définitifs des 9 lots mentionnés dans le tableau.

- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération .

Groupes de travail de la Communauté d'Agglomération :

Petite enfance : Mme CABIE Martine

Déchets et RH (Spanc ?) : Mr MAYA Guy

Finances et Equipements Sportifs : Mme HULOT Marie-Pierre

Voirie : Mr TIGNERES José

Spanc, Urbanisme et Habitat : Mme FAURE Nathalie

Informatique : Mr GIMENEZ Laurent

Bâtiment et Economie : Mr PELISSIER Luc

Mobilité et Plan Climat : Mr COMBES Etienne.

Levée de séance à 21 heures